

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030 (FCE20200033)
Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français
Part du compartiment : Classique
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part « Classique » est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales

Objectif de gestion : MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030 est un compartiment nourricier investi en totalité et en permanence dans la catégorie d'action «K» du compartiment (dit «maître») BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030 de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier « MULTIPAR BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030 » sont identiques à ceux du compartiment maître «BNP PARIBAS PERSPECTIVES 2028-2030 » de la SICAV « BNP PARIBAS PERSPECTIVES ».

L'objectif de gestion du compartiment maître est d'appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité évolue annuellement selon un schéma prédéfini tel qu'indiqué dans le règlement du FCPE.

La performance du compartiment nourricier sera inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais.

Caractéristiques essentielles du compartiment maître :

Sa stratégie d'investissement repose sur une gestion active suivant une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyse financière et extra-financière.

La stratégie s'appuie à la fois sur une allocation entre les marchés actions et taux et sur une sélection active des instruments financiers émis sur ces marchés (actions, titres de créance, instruments du marché monétaire et parts ou actions d'autres OPC).

Le gestionnaire financier met en oeuvre, de manière discrétionnaire, une stratégie d'allocation diversifiée sur tous types de classes d'actifs : actions, obligations et autres titres de créance. L'allocation du risque entre les différentes classes d'actifs est dynamique et dépendra notamment des évolutions du marché et de leurs interprétations en termes de risque par le gestionnaire financier. Le calibrage des investissements sur les différentes classes d'actifs au sein du compartiment s'effectue selon une approche en budget de risque, en tenant compte : 1) de l'objectif de volatilité évolutif, 2) des bornes d'exposition aux actions minimum et maximum, 3) de la sensibilité aux taux d'intérêt minimum et maximum, qui évoluent chaque année. En cours d'année, une désensibilisation progressive de la cible de volatilité aura lieu.

Par ailleurs, l'exposition globale aux différentes classes d'actifs est limitée à 200%. Le gestionnaire financier pourra, pour une classe d'actifs donnée, réduire l'investissement si il anticipe une hausse de la volatilité pour cette classe d'actifs ou au contraire augmenter l'investissement si il anticipe une baisse de la volatilité.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est-à-dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la date de la fin de période de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

L'analyse extra-financière concerne tous les investissements réalisés (à l'exclusion des titres de créance et des obligations émises par des émetteurs souverains non concernés par l'analyse extra-financière), qu'ils soient en lignes directes ou via des OPC. Le compartiment investit majoritairement (soit au minimum 50% de l'actif net) dans des titres respectant les critères ESG (« Environnement », « Social » et « Gouvernance »), avec en cible 75% de la sphère privée (actions et obligations d'entreprises) investie dans des titres respectant les critères ESG

Le compartiment investit dans des actions en titres directs ou via des OPC de sociétés de tous secteurs émises, sur les marchés d'actions internationaux (sociétés de grandes, moyennes et petites capitalisations -30% maximum en exposition pour les sociétés de petites capitalisations dont 20% maximum pour les titres de PME et ETI).

L'exposition aux marchés actions varie au fil des années (ex à 15 ans, entre 26 et 131%, à 10 ans, entre 17 et 96%).

Le compartiment investit par ailleurs, en obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées ainsi qu'en titres de créance négociables émis par des émetteurs publics ou privés sur des marchés réglementés internationaux. Les instruments du marché monétaire et les titres de créance peuvent bénéficier d'une notation «émission» Investment grade ou High Yield (titres spéculatifs). Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 25% maximum de l'actif net. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-dessus, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La part des titres de créance et des instruments du marché monétaire du compartiment est gérée dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt évoluant au fil des années. (ex à 15 ans, elle sera entre 0,2 et 2,2, à 10 ans entre 1,4 et 4,2). L'exposition aux produits de taux est comprise dans une fourchette allant de 0% minimum à 160% maximum de l'actif net.

Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC dont 30% maximum en parts/actions de FIA de droit français/européen/étranger répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

L'exposition du compartiment aux marchés actions et taux des pays émergents est limitée à 30% maximum de l'actif net.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, taux, crédit et change, et réaliser l'objectif de gestion. Le compartiment expose le résident de la zone Euro à un risque de change à hauteur maximale de 30% de l'actif net.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au règlement du FCPE.

Autres informations :

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2028.

Durée de placement recommandée : jusqu'en 2028. Nous attirons l'attention du souscripteur sur le fait que ses avoirs sont indisponibles jusqu'à la retraite, sauf cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation.

Affectation des revenus : Capitalisation

Les demandes de rachats, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en précisant une valeur plancher. Cet ordre reste valable 60 jours. En cas de transfert partiel d'actif, fusion ou scission cet ordre est annulé.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
 - Les conditions de souscription et de rachat dans le compartiment maître sont détaillées dans le dernier paragraphe de l'intitulé « caractéristiques essentielles » au sein de la section « Objectif et politique d'investissement » du DICI du compartiment maître annexé au présent document.
- Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :
- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
 - **Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Frais	
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.	
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,79% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) Le fonds n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Les frais courants seront publiés dans le présent document à compter de la clôture du prochain exercice.

L'évaluation des frais courants se fondera sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées
La part « classique » ne présentant pas un historique suffisant, il ne peut être présenté d'histogramme de performance. • La part classique a été créée en 2020 ; • Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques
• Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA • Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : BNP PARIBAS • Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises • Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA • La valeur liquidative du FCPE est disponible sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com. • La législation fiscale dans le pays d'origine du FCPE pourrait avoir un impact sur les investisseurs. • Le prospectus et le DICI du compartiment maître ainsi que son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP Paribas Asset Management – 14 rue Bergère – 75009 Paris. • Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide de l'apport des titres en cas d'offre publique, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée. • Le conseil de surveillance est composé de : - Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement : • 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique ou les comités sociaux et économiques ou le comité social et économique central ou les comités sociaux et économiques centraux ou les représentants des diverses organisations syndicales, • 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise. - Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales : • 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords, • 1 nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises. La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE. Ce FCPE est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 4 mai 2020. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "X" - BNP Paribas Perspectives 2028-2030 compartiment de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES (FR0013450590)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le compartiment vise à appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs. L'objectif de volatilité évolue annuellement selon un schéma prédéfini.

Caractéristiques essentielles du compartiment : Sa stratégie d'investissement repose sur une gestion active suivant une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyse financière et extra-financière.

La stratégie s'appuie à la fois sur une allocation entre les marchés actions et taux et sur une sélection active des instruments financiers émis sur ces marchés (actions, titres de créance, instruments du marché monétaire et parts ou actions d'autres OPC).

Le gestionnaire financier met en œuvre, de manière discrétionnaire, une stratégie d'allocation diversifiée sur tous types de classes d'actifs : actions, obligations et autres titres de créance. L'allocation du risque entre les différentes classes d'actifs est dynamique et dépendra notamment des évolutions du marché et de leurs interprétations en termes de risque par le gestionnaire financier. Le calibrage des investissements sur les différentes classes d'actifs au sein du compartiment s'effectue selon une approche en budget de risque, en tenant compte : 1) de l'objectif de volatilité évolutif, 2) des bornes d'exposition aux actions minimum et maximum, 3) de la sensibilité aux taux d'intérêt minimum et maximum, qui évoluent chaque année. En cours d'année, une désensibilisation progressive de la cible de volatilité aura lieu.

Par ailleurs, l'exposition globale aux différentes classes d'actifs est limitée à 200%. Le gestionnaire financier pourra, pour une classe d'actifs donnée, réduire l'investissement si il anticipe une hausse de la volatilité pour cette classe d'actifs ou au contraire augmenter l'investissement si il anticipe une baisse de la volatilité.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est-à-dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la date de la fin de période de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

L'analyse extra-financière concerne tous les investissements réalisés (à l'exclusion des titres de créance et des obligations émises par des émetteurs souverains non concernés par l'analyse extra-financière), qu'ils soient en lignes directes ou via des OPC. Le compartiment investit majoritairement (soit au minimum 50% de l'actif net) dans des titres respectant les critères ESG (« Environnement », « Social » et « Gouvernance »), avec en cible 75% de la sphère privée (actions et obligations d'entreprises) investie dans des titres respectant les critères ESG.

Le compartiment investit dans des actions en titres directs ou via des OPC de sociétés de tous secteurs émises sur les marchés d'actions internationaux (sociétés de grande, moyenne et petite capitalisations -30% maximum en exposition pour les sociétés de petites capitalisations dont 20% maximum pour les titres de PME et ETI). L'exposition aux marchés actions varie au fil des années (ex à 15 ans, entre 26 et 131%, à 10 ans, entre 17 et 96%).

Le compartiment investit par ailleurs, en obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées ainsi qu'en titres de créance négociables émis par des émetteurs publics ou privés sur des marchés réglementés internationaux. Les instruments du marché monétaire et les titres de créance peuvent bénéficier d'une notation émission Investment grade ou High Yield (titres spéculatifs). Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 25% maximum de l'actif net. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-dessus, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La part des titres de créance et des instruments du marché monétaire du compartiment est gérée dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt évoluant au fil des années (ex à 15 ans, elle sera entre 0,2 et 2,2, à 10 ans entre 1,4 et 4,2). L'exposition du compartiment aux produits de taux est comprise dans une fourchette allant de 0% minimum à 160% maximum de l'actif net.

Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC dont 30% maximum en parts/actions de FIA de droit français/européen/étranger répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

L'exposition du compartiment aux marchés actions et taux des pays émergents est limitée à 30% maximum de l'actif net.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, taux, crédit et change, et réaliser l'objectif de gestion. Le compartiment expose le résident de la zone Euro à un risque de change à hauteur maximale de 30% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions du lundi au vendredi à 17h (heure de Paris) auprès de BNP PARIBAS Securities Services. Les demandes de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour suivant.

Affectation des sommes distribuables : résultat net et plus-values nettes réalisées: Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2028.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV;
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,59%(*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation annualisée des frais qui seront prélevés au cours du premier exercice comptable. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de la SICAV, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

- Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La SICAV a été créée le 8 décembre 1987 ;
- La catégorie d'action a été créée le 15 octobre 2019;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV identifiée en tête du document.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de cette SICAV peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 4 mai 2020.

